

10 OCT. 2024

CU GPSEO

Direction Générale des Services

Reçu le

Paris, le 30 septembre 2024



**CHAMBRE
D'AGRICULTURE**
DE RÉGION ILE-DE-FRANCE

Service Territoires

Adresse postale :

19 rue d'Anjou

75008 PARIS

Tél. : 01 64 79 30 71

territoires@idf.chambagri.fr

Original : DCA AT / Plus
Co : CAB

COMMUNAUTE URBAINE GRAND PARIS
SEINE ET OISE

La conseillère déléguée à l'urbanisme,
Madame Maryse DI BERNARDO

IMMEUBLE AUTONEUM

Rue des Chevries

78410 AUBERGENVILLE

N/ Réf. : 2024_ST_231_LM_LB

**Objet : Modification simplifiée n°2 du PLUi de GRAND PARIS SEINE ET
OISE**

Avis de la Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France

Madame la conseillère déléguée,

Vous m'avez transmis, pour avis, le projet de modification simplifiée n° 2 du plan local d'urbanisme intercommunal de la communauté urbaine de Grand Paris Seine & Oise.

Ce dossier est parvenu au siège de notre Compagnie le 19 septembre dernier.

Je relève que ce projet de modification porte sur des ajustements mineurs de l'orientation d'aménagement et de programmation « secteur n°1 », dédiée à une opération de construction de logements diversifiés sur la commune d'Arnouville-lès-Mantes. Ces ajustements s'avèrent être sans incidence sur l'agriculture.

Par conséquent, le projet de modification simplifiée n° 2 du plan local d'urbanisme intercommunal ne suscite pas de remarque particulière de la part de notre Compagnie.

Je vous prie d'agréer, Madame la conseillère déléguée, mes salutations distinguées

Le Président,



GPSEO-023324

Christophe HILLAIRET

✓ Certified by yousign